

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 février 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 février 2015 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire

M. Christian MOREL, Maire délégué

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminda GUIBLAIN, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, adjoints et conseillers municipaux avec délégation

Mmes et MM. Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Geneviève SCHAAP, Daniel MARMAGNE conseillers municipaux

Etaient absents et excusés : Mme et MM. Jacky JOANNIS (pouvoir à Paolo ZAROS) Annie PETIT (pouvoir à Jeannine GUILLEMOT), Jérôme DELORME, Béatrice TAILLANDIER et Sébastien LE CANN (pouvoir à Daniel MARMAGNE).

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

-----  
Ouverture de séance à 20 H 15.

Monsieur le maire demande à Magali HIRARDIN, secrétaire de séance de faire l'appel. Le quorum est atteint.

### **Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2015.**

Le compte rendu n'apporte aucune observation, il est adopté.

### **2015/009 - FINANCES – DOB – Débat d'Orientation Budgétaire**

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 18 du Règlement intérieur, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Monsieur l'adjoint aux finances donne lecture du débat d'orientation budgétaire, qui, à travers un constat de la situation économique actuelle internationale et nationale, développe la photographie économique de la commune, de ses projets à court terme, de sa situation fiscale et de son endettement.

Le Conseil Municipal, après débat, prend acte du document.

*Monsieur le maire évoque de manière générale la baisse des subventions aux associations par les collectivités locales et territoriales ; il faut prévoir cette adaptation au contexte économique actuel. D'autre part, la proposition de loi concernant les ressources communales qui seraient calculées en fonction du nombre d'habitants et des projets réalisés (calcul différent et répartition octroyée par l'intercommunalité) seraient bien évidemment en baisse pour Monéteau. Si ce mode de calcul vient à changer, la commune n'ayant plus les mêmes ressources aurait nécessairement recours à l'emprunt afin de continuer les travaux essentiels (voirie, assainissement, entretien des bâtiments, ...) sans augmentation des taxes et suivre l'inflation. Il évoque ce travail entrepris depuis 20 ans et auparavant son prédécesseur pour améliorer la qualité de vie et le bien-vivre de chaque habitant sans pour cela endetter la commune.*

*D. CRENÉ relève quelques chiffres sur la dette des communes environnantes en 2012 qui sont bien supérieures à celles de Monéteau ; sachant que la dette est de 180 euros par habitant à Monéteau pour 800 euros dans les communes de la même strate.*

*P. PICARD demande quelle est la somme annoncée pour la Dotation Globale de Fonctionnement.*

*D. CRENE répond qu'il n'y a eu aucun chiffre d'annoncé, une estimation de 400 000 euros.*

*C. MOREL rappelle ce phénomène de péréquation : baisse de certaines dotations pour en augmenter d'autres ; ainsi que le taux de logements sociaux*

*Monsieur le maire fait part des travaux en cours concernant la construction de logements : Seiglée, terrier Blanc (28 logements) ainsi que le Petit Pien qui peut être considéré comme logement social.*

*D.CRENE rappelle que la commune de Monéteau a une obligation de construire 44 logements entre 2014 et 2016.*

### **2015/010 - FINANCES – Travaux d'éclairage public – Abords de l'Espace Culturel**

Rapporteur : Patrick PICARD

M. l'adjoint aux travaux informe le Conseil Municipal du projet d'éclairage public des abords de l'Espace Culturel, pour des postes de commandes et de l'éclairage LED.

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public a été transférée au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux et les frais de maîtrise d'œuvre proposés par le SDEY et la participation à la charge de la commune selon le tableau suivant :

## PROGRAMME LED

Montant TTC + MO	Montant HT + MO	TVA (récupérée par le SDEY)	Part commune HT 40%	Subvention SDEY HT 60%
119 080,50 €	99 233,75 €	19 846,75 €	39 693,50 €	59 540,25 €

## 3 COMMANDES EP

Montant TTC + MO	Montant HT + MO	TVA (récupérée par le SDEY)	Part commune HT 70%	Subvention SDEY HT 30%
160 724,65 €	133 937,21 €	26 787,4 €	93 756,05 €	40 181,16 €

La participation de la commune est calculée selon un estimatif établi par le Maître d'œuvre.

La TVA est entièrement récupérée par le SDEY.

Le règlement de la participation communale se fera après réception et au vu du Décompte Général et Définitif (DGD).

Le paiement sera adressé à la Paierie Départementale, à réception de l'avis des sommes à payer établi par le SDEY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces permettant d'engager la participation financière de la commune aux travaux d'éclairage public des abords de l'Espace Culturel dans le cadre du financement décrit ci-dessus.

*P. PICARD rappelle que Monéteau adhère à un groupement d'achat « gaz » (198 communes) permettant de faire une économie de 11 000 euros.*

*Il transmet une information récente (dans le Journal Officiel du jour – Appel d'Offres de la Maîtrise d'œuvre) concernant la déviation du passage à niveau de Jonches puisque Monéteau est impacté par le tracé de cette déviation.*

*Monsieur le maire reste inquiet sur ce projet compte tenu d'un réaménagement du rond-point, du rattrapage et des travaux de génie civil que cela incombe ; sachant que les compétences du Conseil Régional et du Conseil Général n'ont été définies. La question primordiale pour ce réaménagement est qui va pouvoir financer.*

**2015/011 - FINANCES – Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques de CHABLIS**

Rapporteur : Daniel CRENE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la participation forfaitaire et propose de retenir 87.33 € par an et par enfant, pour un élève de Monéteau scolarisé sur Chablis pour *l'année 2014/2015*,
- autorise le Maire à signer la convention,
- rappelle que des crédits seront ouverts au budget 2015.

**2015/012 - FINANCES - Maisons illuminées 2014**

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Chaque année, la commune récompense des lauréats des maisons illuminées.

Un bon d'achat est attribué aux premiers lauréats d'un montant variable en fonction du rang de 30 à 150 euros.

Le coût du concours des illuminations de décembre 2014, s'élève à 450 euros pour 7 bons délivrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Il est rappelé que les crédits seront inscrits au budget 2015.

**2015/013 - FINANCES - Maisons fleuries 2014**

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Chaque année, la commune récompense des lauréats des maisons fleuries.

Un bon d'achat est attribué aux premiers lauréats d'un montant variable en fonction du rang de 30 à 150 euros. Le coût du concours 2014, s'élève à 500 euros pour 8 bons délivrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité :

Il est rappelé que les crédits seront inscrits au budget 2015.

**2015/014 - SUBVENTIONS – Avenant à la convention avec l'USCM**

Rapporteur : Jacky JOANNIS

Compte tenu des derniers aménagements sportifs réalisés sur la commune, l'offre en terme de plages horaires mais également en terme de lieu d'activité a fortement évolué.

Pour exemple : le club d'escrime est délocalisé de la salle JP Delannoy à la salle multisports, la section Yoga, quant à elle revient pratiquer son activité dans le dojo « JP Delannoy ».

Il convient donc de modifier la convention Mairie/USCM signée en février 2013.

Cet avenant porte sur (voir ci-après) :

- Le détail de la mise à disposition des personnels municipaux ;
- Le détail de la mise à disposition des locaux municipaux.

Avenant n°1

Article d'origine			Modification apportée		
Chapitre II – Mise à disposition à temps partiel de la ville a l'association « USCM » Article 1					
Du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 juin			Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre		
Sébastien DUFLANC			Sébastien DUFLANC		
Basket	Mercredi	13h30-15h30	Basket	Mercredi	14h15-16h15
Madame Odile REVERET, titulaire du grade d'Eduteur APS principal 1 <sup>ère</sup> classe, au 7 <sup>ème</sup> échelon			Madame Odile REVERET, titulaire du grade d'Eduteur APS principal 1 <sup>ère</sup> classe, au 7 <sup>ème</sup> échelon,		
Activité	Jours	Horaires	Activité	Jours	Horaires
Entretien physique	Lundi	17h30-19h30	Entretien physique	Lundi	<u>18h-20h00</u>
	Mardi	17h30-19h30		Mardi	<u>18h-20h00</u>
	Jeudi	17h30-19h30		Jeudi	<u>18h-20h00</u>

<p>Chapitre VI- Installation et LOCAUX</p> <p>Article 7</p> <p><u>Désignation</u></p> <p>(...)</p> <p>Pour la section tir à l'arc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- terrain entre le camping et le stade des peupliers, local constitué d'une pièce, 15 cibles ; en extérieur, 1 cible triple, 3 doubles et 2 simples</li> <li>- gymnase tel que décrit en (1)</li> </ul> <p>Pour les sections basket, badminton, gym séniors et volley-ball :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gymnase tel que décrit en (1)</li> </ul> <p>Pour la section escrime et judo :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- salle d'escrime JP Delanoy, vestiaires, sanitaire, rangements</li> <li>- gymnase tel que décrit en (1)</li> </ul>	<p>Article 7</p> <p><u>Désignation</u></p> <p>(...)</p> <p>Pour la section tir à l'arc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- terrain entre le camping et le stade des peupliers, local constitué d'une pièce, 15 cibles ; en extérieur, 1 cible triple, 3 doubles et 2 simples</li> <li>- gymnase tel que décrit en (1)</li> </ul> <p>Pour les sections <u>basket, gym séniors</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gymnase tel que décrit en (1)</li> </ul> <p>Pour la section judo, yoga :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Dojo JP Delanoy</u>, vestiaires, sanitaire, rangements</li> <li>- gymnase tel que décrit en (1)</li> </ul> <p><u>Pour la section escrime, volley-ball</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>salle multisports</u></li> </ul>
---	--

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet d'avenant N°1 à passer avec l'USCM et d'autoriser monsieur le maire à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'avenant N°1 à passer avec l'USCM, tel que présenté ;
- AUTORISE monsieur le maire à signer le dit avenant.

## **2015/015 - REFORME TERRITORIALE – Capitale régionale**

Rapporteur : Robert BIDEAU

A la suite de l'adoption de la loi modifiant la carte des régions, l'enjeu majeur de 2015, pour l'Yonne, sera de réussir à peser dans la nouvelle Bourgogne – Franche-Comté.

C'est là que se décideront l'essentiel des crédits d'investissement, régionaux et européens, permettant de financer, demain, les infrastructures de transport, le soutien à l'enseignement et à la formation professionnelle, l'équipement de nos territoires ruraux pour le téléphone portable et l'internet, la lutte contre la désertification médicale, les urgences pour notre monde rural.

Il faudra s'organiser pour faire entendre la voix de l'Yonne qui, avec 342 463 habitants, représente 12% de la nouvelle région qui en compte 2 816 814.

Un sujet immédiat, qui n'est pas que symbolique, me semble devoir être abordé dès aujourd'hui : celui du choix de la nouvelle capitale régionale.

Un aller-retour entre Auxerre et Dijon, c'est 300 kilomètres et près de trois heures de route. Un aller-retour entre Auxerre et Besançon, c'est 500 kilomètres et près de cinq heures de route.

La loi prévoit que, dès 2015, une capitale régionale provisoire sera choisie par un simple décret du gouvernement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FAIT PART

Au Préfet de la Bourgogne ;  
Au Préfet de l'Yonne ;  
Au Président du Conseil Régional de Bourgogne ;  
Au Président du Conseil Régional de Franche Comté ;

de son souhait que notre capitale régionale de Bourgogne Franche Comté soit Dijon, et non pas Besançon.

*D.MARMAGNE pense que la Franche Comté va faire de même*

*Y.SCALABRINO estime que Besançon a des compétences bien mieux exercées qu'à Dijon ; rappelle que réduire la fusion des régions à une simple capitale, a peu de sens .*

## **COMMISSIONS**

### **Commission Sports et Loisirs du 15 janvier 2015**

Pour débiter cette réunion, la commission examine la proposition d'organisation à Monéteau de la 19<sup>ème</sup> édition du circuit icaunais cyclisme. Les organisateurs ont rencontré auparavant, Monsieur le Maire qui a évoqué cet entretien, lors du conseil municipal du 12.01.2015.

Après examen du dossier, la commission propose de ne pas donner suite à cette organisation pour 2015 pour les raisons suivantes :

- les salles du foyer sont déjà réservées aux dates de ce projet « cyclisme » ;
- des travaux de voirie sont programmés, à ces mêmes dates, autour de l'espace culturel ; c'est pourquoi, il ne sera pas possible d'organiser cette manifestation en 2015,

La commission propose d'étudier un projet éventuel pour 2016.

La commission est informée :

- le minibus de la commune va être prochainement livré. Un courrier de remerciement sera envoyé aux annonceurs et une cérémonie officielle sera organisée ultérieurement.
- Un avenant à la convention entre la commune et l'USCM, concernant les modifications des horaires des 2 agents municipaux intervenant au sein des sections USCM, ainsi que les nouvelles mises à disposition des salles de sport, sera présenté en conseil municipal.

La commission a ensuite examiné les propositions « sports et loisirs » pour le budget 2015 (pièces jointes) : certaines propositions n'ont pas été retenues. L'ensemble des autres propositions sera soumis à la préparation et au vote du budget 2015 de la commune.

La commission demande l'accord sur ces différentes propositions.

### **Commission Scolaire du 5 février 2015**

La commission s'est réunie à la cantine de la Seiglée.

Elle a pu se rendre compte de l'état du carrelage qui a craqué...une rustine a été faite correctement par les Services Techniques pour parer au plus urgent ; quand la réfection du carrelage se fera, nous profiterons de ces travaux pour aménager un sanitaire PMR.

Nous avons également évoqué suite à une réunion avec la CAF en date du 3 février, de passer les tarifs de l'accueil périscolaire au mode de calcul avec le quotient familial - l'obligation étant le Contrat Enfance Jeunesse. Une réunion de travail est prévue le 25 février.

Suite à la demande d'un certain nombre de parents sur le mode de paiement des activités périscolaires, nous avons abordé le mode de paiement par prélèvement automatique et nous avons retenu au moins deux avantages :

1. Moins d'impayés et moins d'oublis des familles donc moins de relances.
2. Amélioration de la méthode de travail : moins de manipulation d'argent (espèce) et moins de venues en mairie pour les familles

La commission ne s'y oppose pas, met ce projet à l'étude pour une mise en place en septembre 2015.

La commission a été informée des repas commandés en trop les jours de grève ainsi que les jours d'enseignants et enfants malades.

Ce mardi 3 février, 25 repas en trop à cause du mouvement de grève (3 enseignants absents) : les enfants ont pu être resservis à volonté – menu « dinde/frites », très apprécié.

Les repas arrivent en barquette conditionnée pour 6 personnes – impossible de détailler et veiller à ne pas interrompre la chaîne du froid. Aucune possibilité de distribuer.

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire fait part du projet de mutuelle « pour tous » à l'initiative du CCAS – un questionnaire sera encarté dans le prochain magazine et les réponses souhaitées pour le 30 avril 2015. La mise en place se fera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Monsieur le maire fait part de l'avancée des divers projets de logements sur la commune : après avoir reçu, le promoteur immobilier « European Homes », il informe que le permis de construire du programme de la rue du Terrier Blanc va être déposé courant mars. D'autre part, le projet de la rue de Paris va démarrer parcellaire par parcellaire - information de la DDT.
- La Société Horticole invite à l'Assemblée Générale de leur association le dimanche 1<sup>er</sup> mars.
- Monsieur le maire fait part de sa rencontre avec le propriétaire du café de la place de l'église concernant le projet de la fermeture de la route des Conches – c'est un projet régional.

Monsieur le maire rappelle son message concernant le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération. Certains maires étaient réunis ce jour même si ce n'est pas lui, Robert BIDEAU instigateur de cette conférence de presse afin d'évoquer le disfonctionnement et la gestion qui n'est pas démocratique puisque huit communes ainsi que les délégués communautaires de l'opposition de la ville d'Auxerre sont mis à l'écart. Cette situation ne devrait pas être une affaire politique car une intercommunalité devrait travailler. Citation des paroles du maire de Villefargeau, « Monéteau est une commune anti communautaire »; Monéteau étant la seule commune à accueillir les gens du voyage, avoir supporté la station d'épuration et le centre d'enfouissement mais aussi à démarrer l'intercommunalité en laissant une zone d'activité à la communauté d'agglomération.

Il a rappelé que la communauté d'agglomération n'a fait qu'une seule chose malgré que certains élus avaient promis de régler le problème des déchets, de verser au Président et Vice-Président en charge des déchets, une indemnité de fonctionnement.

- C. MOREL qui a été vice-président dans l'ancien mandat n'a pas été réélu et aucune indemnité ne lui a jamais été versée.

D'autre part, le président veut faire prendre une délibération pour nommer le président du Pôle d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (*PETR*) alors que les statuts du schéma de cohérence Territoriale (SCOT) - outils de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, ne sont pas encore définis.

Il rappelle son désaccord pour un projet sur la Maison de l'Eau (évalué à 3 millions d'euros) ou encore 30 millions pour la déviation sud d'Auxerre et relativise l'extension du parc d'activités d'Appoigny.

Monsieur le maire confirme qu'il veut un travail constructif pour le développement de l'auxerrois.



Monsieur le maire évoque son but avec tous les membres du conseil communautaire ainsi que les élus de la commune afin de développer l'économie (entreprises, logement, ...) sans être uniquement contre le président.

- L.DARLOT fait part d'une réunion à laquelle il a assisté ce jour à la DDCSPP concernant « les femmes battues ». Une remise des plaquettes élaborée par le CLSPD de Tonnerre pour les autres CLSPD du département a été transmise puisque Monéteau est intégré. L'affiche et les plaquettes seront mises à disposition dans les lieux publics de Monéteau afin que les personnes victimes puissent avoir les coordonnées des services pouvant leur venir en aide. Un questionnaire y est joint.

Monsieur le maire évoque le service du Conseil Général qui met à disposition des victimes, un téléphone en relation directe avec la gendarmerie.

L.DARLOT rappelle les trois conditions pour bénéficier de ce téléphone : dépôt de plainte, une désolidarisation du couple et une procédure en cours.

- Monsieur le maire donne l'information de rumeurs : vente de La Poste ainsi que le presbytère. Il rassure la population ainsi que les membres de la paroisse, il n'y a aucune intention de ce genre.
- Monsieur le maire rappelle les dates des élections départementales et que les tableaux des permanences des bureaux de vote vont être établis et demande aux élus de bien vouloir s'inscrire pour les deux tours des 22 et 29 mars.
- P. PICARD fait part des travaux de canalisation de gaz dans les rues de la Mouille et du Saule ; par conséquent, le réaménagement de la voirie sera à l'étude.
- Monsieur le maire signale des travaux dans les rues de Gurgy et de l'Abreuvoir qui seront fermées la journée puis en circulation alternée la nuit pendant deux jours.

Prochain conseil : lundi 30 mars 2015

Commission des Finances élargie à tout le conseil : mardi 10 mars à 18H15

**Séance levée par Monsieur le maire à 22H15.**